

Burundi/Elections : L'ONU appelle toutes à la résolution pacifique des tensions

@rib News, 15/05/2020 - Source Agence Anadolu - A l'approche des élections du 20 mai 2020. A l'approche des élections du 20 mai 2020 au Burundi, la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi a appelé les autorités et tous les responsables des partis politiques à redoubler leurs efforts pour résoudre pacifiquement les tensions liées au scrutin. Cet appel a été lancé dans une déclaration publiée jeudi par cette commission, rapporte l'ONU sur son site.

"La Commission (à l'initiative) s'inquiète du déroulement du processus électoral, marqué par des affrontements violents entre membres des partis politiques en lice et de nombreuses arrestations d'opposants politiques", précise la déclaration. "Cela fait pourtant des mois que notre Commission alerte les autorités burundaises et la communauté internationale sur les risques d'une telle aggravation de l'intolérance et de la violence politique à l'approche des élections", a souligné le Président de la Commission, Doudou Diagne. Alarmé par les nombreux actes de violence et les violations des droits de l'homme lors de la campagne électorale pour les élections du 20 mai 2020, dont celle présidentielle, la Commission d'enquête sur le Burundi appelle les autorités burundaises et tous les responsables des partis politiques à redoubler leurs efforts pour résoudre pacifiquement les tensions liées aux élections. Les membres de la Commission soulignent que ces élections sont la dernière étape de la mise en œuvre de la Constitution de 2018 et des pouvoirs présidentiels renforcés qu'elle prévoit. Diagne rappelle dans le même communiqué que la Commission a déjà par le passé souligné que le rétrécissement de l'espace démocratique et les nombreuses violations des libertés publiques étaient des facteurs de risque importants, tout comme le manque d'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). La Commission souligne, en outre, que dans de telles conditions, le déroulement du scrutin ou la proclamation des résultats officiels des élections prévue le 4 juin 2020 risquent de déclencher un nouveau cycle de violence politique encore plus grave. Revenant sur la situation sanitaire et la propagation de la pandémie de Covid-19, la Commission a réitéré sa préoccupation quant à "la décision des autorités burundaises de ne pas faire appliquer les recommandations de distanciation sociale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour empêcher la propagation du coronavirus lors de la campagne électorale". Dans ce même ordre d'idées, la Commission onusienne dit qu'elle "regrette, profondément la décision récente du Gouvernement burundais de déclarer persona non grata le Représentant de l'OMS dans le pays et trois de ses experts". Le ministre burundais des Affaires étrangères a, dans une lettre adressée au bureau africain de l'OMS, annoncé l'expulsion du représentant de l'organisation au Burundi, et de trois autres experts sans donner de précisions sur les motivations de cette décision. La directrice générale de l'OMS pour l'Afrique, Dr Matshidiso Moeti a indiqué avoir été informée par une note verbale de la décision du gouvernement du Burundi qui a demandé à notre représentant de l'OMS et à 3 membres du personnel de l'OMS (dont un consultant) de quitter le pays immédiatement. Soulignant que "le Représentant, le Dr Walter Kazadi Mulombo est un membre de longue date du personnel de l'OMS, très respecté. C'est une personne extrêmement compétente qui est aussi un bon leader et un bon gestionnaire", Moeti a déclaré que l'OMS travaille avec le système des Nations unies dans le pays pour organiser le départ de son personnel. En attendant, l'Agence est en communication avec le gouvernement du Burundi "pour clarifier et comprendre le raisonnement qui sous-tend la décision prise par Bujumbura", rapporte encore l'ONU.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});